
Adresse de la municipalité de la commune de Méry-sur-Seine, district d'Arcis-sur-Aube, qui félicite la Convention sur le gouvernement révolutionnaire et annonce plusieurs dons patriotiques, lors de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de la commune de Méry-sur-Seine, district d'Arcis-sur-Aube, qui félicite la Convention sur le gouvernement révolutionnaire et annonce plusieurs dons patriotiques, lors de la séance du 21 pluviôse an II (9 février 1794).

In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 481;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35033_t1_0481_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 21 Pluviôse An II

(Dimanche 9 Février 1794)

Présidence de DUBARRAN

I

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance.

Les officiers-municipaux et membres du conseil-général de la commune de Méry, district d'Arcis-sur-Aube, la commune de la Réunion, district de Décise, envoient à la Convention les procès-verbaux des fêtes civiques qui ont été célébrées à l'occasion de la reprise de Toulon. Ces communes annoncent qu'elles ont converti leurs églises en temples de la raison.

La commune de Méry fait parvenir une décoration militaire, apprend qu'elle envoie à son district 73 marcs 2 onces 3 gros, matière d'or et d'argent, provenant de son église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[Méry-sur-Seine, 12 niv. II] (2)

« Citoyen président,

Par ton entremise, nous envoyons ci-joint à la Convention nationale, copie du procès-verbal de la célébration dans notre commune de la décade du 10 frimaire dernier.

Nous lui annonçons en même temps que le 12 dudit mois, nous avons déposé au directoire du district d'Arcis-sur-Aube, ainsi que nous l'avions arrêté le 8 dans une assemblée du Conseil général, toutes les matières d'or et d'argent sous quelle que forme qu'elles fussent et qui existoient dans notre ci-devant église paroissiale (actuellement le Temple de la raison) et même dans une chapelle de l'hôpital de Méry, le tout consistant en :

25 marcs 2 onces 3 gros d'argent massif.

9 marcs 2 onces 4 gros de vermeil.

26 marcs 5 onces 4 gros de galon d'or.

1 marc 2 onces 4 gros de drap d'or.

4 marcs 3 onces 4 gros de galon et franges d'argent.

6 marcs 2 onces de drap d'argent.

Total : 73 marcs 2 onces 3 gros de matière d'or et d'argent de différentes espèces, au marc de 8 onces.

Le 24 du même mois, nous avons fait passer au comité d'instruction publique, les lettres de prêtrise de notre ci-devant curé, et depuis notre première fête de décade, nous célébrons gaiement le culte universel de la Liberté et de la philosophie de plus en plus aimées et révérees dans l'enceinte de notre pays.

Nous envoyons sur l'autel de la Patrie une ci-devant croix de St-Louis remise depuis un certain temps entre nos mains, par Denis Nicolas Fleuriot, citoyen de Méry qui, en outre le 25 de frimaire dernier fit don par devant nous et pour les frais de la guerre pendant tout le temps d'icelle, d'une pension de 400 l. dont l'acte est ci-joint.

Notre commune très populeuse a déjà fourni à la République, bon nombre de braves défenseurs partis de bonne volonté et riche seulement en patriotisme; elle a dans le commencement de la Révolution, fait jusqu'à l'impossible pour fournir un don patriotique qui fut digne de son zèle pour la chose publique, depuis elle a fait les sacrifices qui étoient en son pouvoir pour subvenir aux besoins de ses généreux frères d'armes qui ont quitté son sein pour voler à la gloire, et dans ce moment ci, elle prépare un don en chemises, en charpie, en bas et souliers.

Nous l'attestons, Citoyens représentants, amis du peuple et fondateurs d'un gouvernement digne des Français, on verra les éléments se confondre, plutôt que la fidélité et la reconnaissance que la commune de Méry vous a vouées s'affaiblir; plutôt que la haine qu'elle a jurée à la tyrannie, au fédéralisme, au fanatisme et à toutes les espèces d'ennemis de l'unité et indivisibilité de la République, l'humanité plutôt que son ardent dévouement pour le soutien de la Révolution, se limiter; plutôt enfin que sa résolution de n'attendre son bonheur que du triomphe de la liberté et de l'égalité changer.

Et nous, magistrats et frères d'un peuple vertueux et républicains, heureux de vous faire connoître ses sentiments qui sont les nôtres, nous vous félicitons et nous vous remercions de votre décret du 14 frimaire sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire. C'est le dernier coup de massue que vous aurez eu à porter contre le despotisme et le fédéralisme qui de toutes parts effrayés et renversés, s'éclipsent devant la marche hardie et rapide de la Liberté et de la philosophie ».

BERTRAND fils (*maire*), N.L. GUEROU-BLAMPIGNON, ARNOULT, GAY, MARTIN, *secrét.* [et 14 autres signatures].

[Extraits des délibérations de la comm. de Méry-sur-Seine]

[10 frim. II]

..., les membres composant les autorités constituées existantes à Méry, savoir : Conseil général de la commune — comité de surveillance —

(1) P.V., XXXI, 115; Bⁱⁿ, 21 pluv.

(2) C 291, pl. 923, p. 31, 32. Bⁱⁿ, 21 pluv.